

Le 8 mai 2018

Madame Linda Beddouche
Directrice du bureau des programmes de langue française
Ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique

Madame la Directrice,

En juin 2017, la présidente et le vice-président du CSF ainsi que des représentants du bureau central vous rencontraient afin d'envisager certaines modalités d'élaboration de la prochaine Entente Canada-Colombie-Britannique, enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle.

Durant cette rencontre une présentation au sujet du conseil scolaire, basée sur une série de questions fournies par le ministère de l'Éducation, était réalisée.

Les grandes réussites du CSF de 2013 à 2017, dans la formation du personnel, la mise en place des programmes d'appui, d'une pédagogie novatrice, d'actions destinées à l'éducation à la petite enfance ainsi qu'une planification d'initiatives ayant pour objectif la construction identitaire, étaient envoyées et consignées dans un document qui vous était remis.

Ce document soulignait également les priorités et les défis de l'éducation francophone en Colombie-Britannique. Le Conseil scolaire est chargé d'un double mandat, non seulement la promotion d'une des langues officielles, mais également l'enseignement du français langue première. Trois grandes revendications ayant pour but d'améliorer le processus d'élaboration du protocole d'entente des langues officielles en éducation (2018-2023) étaient avancées.

- Augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée à ce programme pour la Colombie-Britannique;
- Répartition des montants plus favorable au Conseil scolaire francophone, seule juridiction responsable de la langue de la minorité dans la province;
- Respect de l'article 14.1.2 du protocole d'entente (Canada-CMEC) et de l'Entente bilatérale (Canada-Colombie-Britannique) envisageant un financement de la province équivalent ou supérieur à celui des instances fédérales.

Parallèlement, le Conseil scolaire francophone demandait qu'un graphisme distinctif soit envisagé pour le diplôme francophone et que des approches soient engagées auprès des établissements post secondaires afin que les élèves du CSF, seuls officiellement reconnus comme bilingues, reçoivent une classification particulière et supérieure lors de leur demande d'inscription et leur acceptation à tous les programmes d'études collégiales et universitaires de la province.

Depuis cette rencontre du 22 juin 2017, aucune autre rencontre n'a été tenue. Aucune information significative en provenance du ministère de l'Éducation ne fut adressée au CSF.

Le 15 novembre 2017, M. Ouellette, vice-président, et M. Dupain, directeur général du CSF rencontraient par audioconférence M. Dery, directeur général par intérim et Mmes Beaton, Brochu et Rochette du ministère du Patrimoine canadien. Certaines réponses aux inquiétudes du CSF concernant le prochain Protocole et au sujet du financement fédéral octroyé à la Colombie-Britannique étaient apportées. Ainsi, le directeur général par intérim du ministère du Patrimoine canadien mentionnait qu'il était problématique que le ministère de l'Éducation indiquait dans ses rapports et dans son plan d'action qu'il offrait une contribution au moins équivalente à celle du Patrimoine canadien pour des initiatives pour lesquelles il ne fournit réellement aucun financement supplémentaire. Il envisageait la possibilité de l'amélioration des mécanismes de reddition de compte dans le cadre du prochain protocole. Il mentionnait son intention de discuter à nouveau avec le CSF une fois que le prochain protocole sera signé afin de préparer le terrain pour les négociations bilatérales entourant la prochaine Entente. Il indiquait que, jusqu'en 1998, la répartition du financement entre langue de la minorité et langue seconde était déterminée en fonction d'une formule de financement relativement rigide, mais que depuis 2003, il n'existait plus de facteurs ou de critères définis.

C'est pourquoi, Madame la Directrice, lors de notre rencontre du 11 mai 2018, nous espérons à la lumière de ces dernières informations, obtenir des réponses à nos questions et nous assurer que les élèves francophones de la province reçoivent le financement leur permettant de recevoir l'éducation qui leur est due en tant qu'apprenant dans la langue de la minorité.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Directrice, en ma considération.



Bertrand Dupain
Directeur général